DOSSIERS DE LA FAO SUR LES POLITIQUES COMMERCIALES

APPUI DE LA FAO AUX NÉGOCIATIONS DE L'OMC

n° 26 ■ OCTOBRE 2017

Mesures non tarifaires dans le commerce des produits agricoles

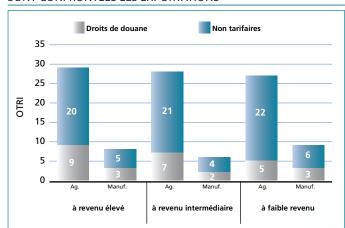
ÉSUMÉ

- Les pays appliquent un large éventail de mesures non tarifaires (MNT) qui visent à lutter contre des préoccupations légitimes dans différents domaines des politiques publiques.
- Toutefois, les MNT constituent des barrières réglementaires qui peuvent nuire aux échanges, en particulier de produits agroalimentaires et avoir des répercussions sur les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés.
- Les accords commerciaux multilatéraux jouent un rôle clé dans la régulation de l'application des MTN, en veillant à ce qu'ils ne créent pas de barrières commerciales inutiles. En même temps, il convient de renforcer les capacités des pays en développement à se conformer aux MNT légitimes.

Que sont les MNT et pourquoi sont-elles utilisées?

Les mesures non tarifaires dans les marchés agroalimentaires sont des mesures politiques, autres que les droits de douane ordinaires, qui peuvent affecter le commerce international en modifiant les quantités échangées ou les prix, voire les deux.¹ Les gouvernements ont recours aux MTN pour répondre à des préoccupations publiques. Par exemple, elles ont pour objet de protéger la santé humaine, animale et végétale (mesures sanitaires et phytosanitaires ou MSP). Elles sont également utilisées pour réglementer les caractéristiques techniques des produits, tels que l'étiquetage et les normes de commercialisation, la traçabilité des produits et la certification et l'évaluation de leur conformité (obstacles techniques au commerce, ou OTC). Les MNT relatives aux MSP sont plus importantes pour les produits d'origine animale, les fruits et les légumes, les graisses et les huiles, tandis que les mesures relatives aux OTC jouent un rôle plus important lorsqu'il s'agit de produits alimentaires transformés.²

FIGURE 1. EFFETS DE RESTRICTION DES ÉCHANGES AUXQUELS SONT CONFRONTÉES LES EXPORTATIONS



FAO (2017): Mesures non tarifaires dans l'agriculture (à paraître) Remarque: L'indice général de restriction au commerce estime le niveau global de restriction des politiques commerciales auquel un pays est confronté sur la base de l'estimation des équivalents ad valorem des MNT.

MAST (Équipe d'appui multiorganisations) 2008. First Progress Report to the Group of Eminent Persons on Non-tariff Barriers. Mimeo, CNUCED, Genève.

Cadot, O., Asprilla A., Gourdon J., Knebel, C. et Peters, R. 2015. Deep regional integration and non-tariff measures: A methodology for data analysis, série de publications de la CNUCED consacrées aux questions de politique dans le commerce international CNUCED Study Series Policy Issues in International Trade and Commodities N°69, Nations Unies: New York et Genève.

Quel effet ont eu les MNT sur les produits agroalimentaires provenant des pays en développement?

La capacité des pays en développement³ à exporter leurs excédents de production est souvent limitée par la difficulté de se conformer aux exigences des pays importateurs. Les négociations commerciales à l'échelle mondiale ont réduit de manière significative les droits de douane, les subventions à l'exportation et le soutien interne provoquant des distorsions des échanges dans le secteur agricole. Parallèlement, les MNT se sont largement répandues. Les pays appliquent une forme de MNT sur les importations de presque la moitié de l'ensemble des produits.⁴ Elles sont également devenues plus complexes et concernent tout particulièrement les produits agroalimentaires. Elles ont donc un impact sur les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés.5

La figure 1 montre le niveau global de restriction des échanges découlant des droits de douane et des MNT auxquels se heurtent les exportations agricoles et manufacturières des pays ayant des niveaux différents de revenu. En moyenne, les MNT contribuent deux fois plus que les droits de douane à l'ensemble des restrictions du commerce dans les pays à revenu élevé. La figure indique également que l'incidence des MNT est plus élevée sur les lignes tarifaires agricoles que sur les produits manufacturés. Sur les exportations de produits agricoles des pays à faible revenu, elle est quatre fois plus élevée.

En particulier, les mesures non tarifaires sur les produits agricoles transformés peuvent avoir un impact plus important sur le commerce que les droits de douane ordinaires,⁶ limitant les possibilités offertes aux pays les plus pauvres de réduire leur dépendance vis à vis des exportations de matières premières et d'exporter davantage de produits à forte valeur ajoutée.

Disciplines sur les MNT dans le système commercial multilatéral

Alors que l'objectif de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) visait initialement à réduire les droits de douane ordinaires, l'objectif du GATT a été élargi afin d'inclure les MTN. À cet égard, l'entrée en vigueur des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures MSP et OTC a marqué une évolution importante.

L'accord relatif aux MSP énonce les règles pour l'application des mesures de sécurité sanitaire des aliments et des exigences relatives à la vie et la santé animale et végétale, et reconnaît le droit des gouvernements d'adopter et d'appliquer des mesures nécessaires pour protéger la vie et la santé humaine, animale et végétale. L'accord OTC couvre tous les types de produits industriels et agricoles et concerne trois types de mesures: règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité. Il vise à aider les gouvernements à parvenir à un équilibre entre les objectifs légitimes en matière de politique de réglementation et le respect des disciplines clés des règles commerciales multilatérales.

Les pays sont classés selon les catégories de pays figurant dans le rapport «Situation et perspectives de l'économie mondiale» 2017 (https://www.un.org/development/desa/dpad/

publication/world-economic-situation-and-prospects-2017/)

D'autres accords de l'OMC visent à traiter divers aspects administratifs ou juridiques («contraintes administratives») qui peuvent avoir une incidence sur les flux commerciaux. Il s'agit notamment des licences d'importation, de la valeur en douane des marchandises, de l'inspection avant expédition et des règles d'origine.

Cependant, il existe encore des contraintes administratives dans le transport des marchandises d'une frontière à une autre, qui représentent un lourd fardeau pour les petites et moyennes entreprises. L'entrée en vigueur en 2007 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC a constitué une étape importante pour régler cette question. L'AFE établit un cadre visant à simplifier et rationaliser les procédures pour les importations et les exportations, y compris les marchandises en transit, et définit des mesures pour une coopération effective entre les autorités douanières et les autres autorités compétentes. L'AFE vise à améliorer la transparence, à donner plus de possibilités de participer aux chaînes de valeur mondiales et à réduire les cas de corruption. Il contient également des dispositions concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Principaux défis

- Faire en sorte que les MNT ne constituent pas d'obstacles inutiles au commerce, en particulier pour ce qui concerne l'accès au marché des produits agroalimentaires provenant de pays en développement.
- Renforcer les capacités des pays en développement à accéder aux informations pertinentes sur les exigences réglementaires en matière d'importation ou à se conformer aux MTN.
- Renforcer l'efficacité de la coopération entre les autorités douanières, sanitaires et phytosanitaires et d'autres agences gouvernementales, ainsi que le secteur privé, afin de faciliter la conformité avec l'AFE.

FAO. Cours de formation en ligne. L'agriculture dans les accords commerciaux.

Disdier, A.C., Fontagne, L. et Mimouni, M. 2008. L'impact des règlementations sur le commerce agricole: Données probantes tirées des accords MSP et OTC.

OCDE. 2011. Incidence de la libéralisation du commerce sur l'emploi et la croissance: Note technique.